REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Métropole du Grand Nancy
Référence annonce :	MET_PSI_20261117-CR
Type d'annonce :	Avis de consultation
Date de mise en ligne :	Le mardi 17 novembre 2026 à 15:56:50
Date de clôture :	Le mardi 01 décembre 2026 à 12:00:00
Titre :	Reprise des matériaux issus de la collecte sélective – Contrat type unique
Descriptif :	EMR PCNC (5.02 commercialisés en 1.04) et cartons de déchetteries (1.05)

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 4

Posée le 20/11/2026 à 10:20:54

Madame, Monsieur,
Article 12.1 Sélection des candidatures. Dans le cadre la préparation de notre offre, pouvez-vous nous préciser les pièces attendues dans le cadre de la sélection des candidatures.
Bien cordialement

Aucune réponse

Question n° 3

Posée le 19/11/2026 à 11:14:06

Madame, Monsieur,
Suite à l'incendie du centre de tri PAPREC de Dieulouard en 2026 et aux délestages mis en place, notamment vers Richwiller et Chassieu, il me semble que l'annexe 1 ne reflète plus la situation actuelle des lieux de chargement

Pouvez-vous nous transmettre une version actualisée de l'annexe 1, précisant les sites de chargement et les tonnages 5.02 réellement concernés, à date, en particulier pour les lignes surlignées en jaune ? En effet pour certaines collectivités des sites de remplacement sont identifiés et pas pour d'autres.
En vous remerciant par avance
Bien cordialement

Fichier transmis : ANNEXE1pourQuestion.pdf

Répondue le 20/11/2026 à 14:16:12

Bonjour,

Suite à l'incendie du centre de tri Paprec Dieulouard (54AJ), les tonnages des différentes collectivités en contrat avec ce centre de tri sont réorientés vers les sites de substitution listés dans l'article 3.1 du Cahier des charges / règlement de consultation :
- COVED RICHWILLER (68AJ)
- PAPREC CHASSIEU (69AK)
- PAPREC MIGENNES (89AH)
A noter que ces sites sont temporaires étant donné la réouverture annoncée du centre de tri de Dieulouard prévue en avril 2027.
Dans tous les cas, conformément aux disposition de l'article 3.1 du Cahier des charges /

règlement de consultation, il est rappelé que le nombre et l'adresse des sites sont susceptibles d'évoluer en cours de contrat, sans que le candidat retenu ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation.

Cordialement,

Question n° 2

Posée le 19/11/2026 à 09:50:38

Madame, Monsieur,
Le délais de réponse à votre consultation étant très court, est-il possible de repousser la date de remise des offres de quelques jours, afin de nous permettre une étude approfondie de votre consultation et de vous remettre une offre de qualité.
Bien cordialement

Répondue le 20/11/2026 à 14:15:10

Bonjour,

Les prestations de reprise démarrant au 01/01/2027, il n'est malheureusement pas possible de décaler la date de remise des offres.

Cordialement,

Question n° 1

Posée le 18/11/2026 à 09:44:01

Bonjour,

Est-il possible de présenter une offre de prix distincte pour chacun des points d'enlèvement mentionnés à l'article 3.1 afin de tenir compte des éventuelles différences de coûts de transport liées à leur localisation ?

Cordialement,

Répondue le 18/11/2026 à 11:27:10

Bonjour,

Il n'est pas possible de présenter des offres de prix distinctes selon les différents points d'enlèvement.
Dans le cadre de la présente consultation, le prix de reprise demandé est un prix unique applicable à l'ensemble des cartons repris depuis les différents points d'enlèvement mentionnés à l'article 3.1.
Il appartient donc au candidat de prendre en compte, dans la détermination de ce prix unique, l'ensemble des coûts et contraintes liés aux opérations de reprise et notamment les éventuelles différences de coûts de transport induites par la localisation des différents points d'enlèvement.
Les candidats sont ainsi invités à présenter un prix de reprise unique, applicable à l'ensemble des points d'enlèvement prévus dans le cadre de la consultation.

Cordialement,